sauvegarde
de l'adolescence
à paris

Rapport moral 2017

Une année 2017 marquée par …

1. Une vie associative toujours très animée dans un environnement en mutation

2. Des activités solides, des négociations abouties, une réduction de l'incertitude

3. Un dialogue social actif

Conclusion

1. UNE VIE ASSOCIATIVE TOUJOURS TRES ANIMEE DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

L'ENGAGEMENT DE NOS ADMINISTRATEURS

Au cours de l'année 2017, **le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le bureau de l'association 10 fois. L'Assemblée Générale Annuelle** s'est tenue le 30 mai 2017, avec la participation de très nombreux salariés, des administrateurs et des bénévoles de l'association. Le **séminaire associatif annuel** a réuni le Conseil d'administration et le Comité de direction le 1er juin 2017.

Au cours de l'année, **deux nouveaux projets** ont animé les instances et donné lieu à des réunions spécifiques : Le projet du 90ème anniversaire de la Sauvegarde et celui d'impulser des rencontres avec des élus parisiens ou franciliens afin de leur faire connaître l'association, valoriser son action et partager son expertise en matière de protection de l'enfance et d'insertion des jeunes et des adultes, notamment dans la perspective de contribuer à la définition des prochaines réformes annoncées.

La Sauvegarde fêtera ses 90 ans en octobre 2019. Durant le séminaire annuel 2017, la thématique "Jeune à Paris" a été choisie, le principe d'une exposition et de l'édition d'un livre arrêtés. Puis, un premier groupe de travail rassemblant des administrateurs et la direction générale a été créé. C'est en 2018 que l'essentiel du travail de conception, de communication et d'organisation devra être réalisé.

LE DEVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES DANS LES SERVICES

Cet axe fort de la stratégie associative a pour buts, **de faire vivre la dynamique associative**, en élargissant son assise et la représentation de la société civile en son sein, d'**étoffer l'accompagnement des jeunes, des adultes et des familles accueillis dans les services de l'association,** en complémentarité de l'intervention des professionnels et de **bénéficier de compétences professionnelles** que nos budgets ne nous permettront jamais de financer.

Désormais, des bénévoles interviennent dans tous les services. Au CIEJ - depuis plus de vingt ans avec les parrains et les marraines de l'insertion - à TONUS Emploi - permanence culturelle, entretiens de simulation d'embauche, lutte contre la fracture numérique - à PARIS ADOS Service - soutien scolaire, jeux de société...- et en AED avec un projet d'accompagnement à la scolarité au Centre Treize, qui a démarré en novembre 2017.

Cette priorité associative sera maintenue en 2018 et connaîtra d'autres développements.

UNE ANNÉE ÉLECTORALE, UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

En 2017, trois élections nationales ont eu lieu, l'élection présidentielle en avril et mai, puis des législatives en juin où les 577 députés qui composent l'Assemblée Nationale ont été renouvelés et enfin en septembre, des élections sénatoriales où quasiment la moitié des 348 sièges de sénateurs ont été soumis au scrutin.

Ces élections ont engendré un chamboulement assez profond de la représentation politique de notre pays. La Sauvegarde estime qu'une veille active des projets de réforme s'impose. Plusieurs thématiques ont été amorcées en 2017.

Si l'action sociale n'a pour l'instant pas fait l'objet de projets de réforme d'ampleur, **les six ordonnances Macron**, réformant le Code du Travail, promulguées en fin d'année concernent la Sauvegarde comme tout autre organisation employeur.

Egalement, **la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage** dont les prémices ont été présentées dès 2017, concernera l'ensemble des salariés, mais aussi les activités de nos services puisque Tonus Emploi et le CIEJ sont centres de formation. Enfin, la réforme de la formation touchant chaque personne quelque soit son âge et son statut au regard de l'emploi, il nous faudra évaluer notre rôle et nos responsabilités par rapport aux usagers accueillis et accompagnés, dans le cadre de l'ouverture de leurs droits.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé en septembre 2017, lors de la Conférence nationale des territoires, qu'il se saisirait de **la question des territoires** et très notamment du **Grand-Paris**. Il a évoqué la perspective de fusionner les quatre départements de la petite couronne. Ces sujets ne sont pas nouveaux, ils ont peu progressé depuis une dizaine d'années, malgré la mise en place de la Métropole du Grand Paris le 1er janvier 2016. Mais, il va falloir rester à l'écoute pour tenter d'anticiper les conséquences pour nos publics et sur nos activités de ces transformations à venir.

Autre instance nationale sur laquelle "nous gardons un œil" depuis plusieurs années : la Commission Nationale **Informatique et Libertés** qui s'était récemment penchée sur le secteur social et médico-social et avait produit trois recommandations à l'été 2016 que nous avions étudiées.
Ces recommandations portaient sur les données sensibles, personnelles et confidentielles que nous traitons manuellement ou numériquement, et qui concernent les personnes que nous accueillons et accompagnons. Nos fichiers, nos dossiers, nos traitements de ces données personnelles ont alors fait l'objet d'un recensement par chaque service.

Ce travail était préparatoire à l'étape suivante. Le 25 mai 2018, **le Règlement européen sur la protection des données personnelles** s'imposera dans chaque pays européen. Les questions notamment de la sécurisation des données, de leur portabilité ou du droit à l'oubli ainsi que la question spécifique de la protection particulière des données concernant les mineurs nous ont appelés à "remettre l'ouvrage sur le métier".

Parallèlement à ces évolutions nationales, **le contexte départemental et régional** est également en mouvement. Les politiques publiques d'action sociale, celles relevant de la protection de l'enfance ou de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes connaissent des évolutions fortes en matière d'orientations politiques, de commande publique, de pilotage, de financements, d'éventuelles nouvelles répartitions de compétences et ce dans un contexte de contraintes budgétaires renforcées. La veille et la capacité d'adaptation sont devenues vitales.

A suivre...

2. DES ACTIVITES SOLIDES, DES NEGOCIATIONS ABOUTIES, UNE REDUCTION DE L'INCERTITUDE

Les professionnels de l'Association ont accueilli et accompagné en 2017, **près de 6000 personnes, enfants, adolescents, adultes et familles.** Ils ont été soutenus par l'implication d'une trentaine de bénévoles.

Les rapports d'activité présentent pour chaque service de l'association, l'activité réalisée en 2017, développent les temps forts de l'année, analysent les évolutions des populations accompagnées, du paysage institutionnel et des politiques publiques et décrivent les expérimentations et les évaluations conduites. Ils sont une mine d'informations et d'analyses. On y constate notamment que l'activité a été soutenue.

Globalement, pour pouvoir conduire l'activité, **les effectifs de l'association sont restés stables** par rapport à 2016, en passant de 121 à 122 salariés au 31 décembre. L'effectif mensuel moyen a été de 122,5 salariés, il progresse de 1,8 % par rapport à l'année précédente (120,3 salariés en 2016).

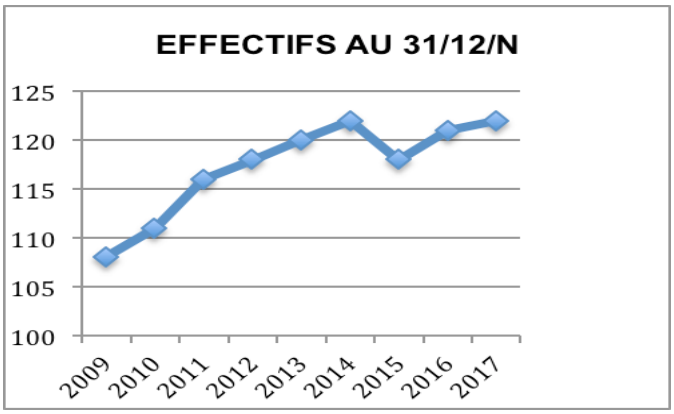

Le total des produits a été de 8,805 millions d'euros en 2017. L'année 2016 avait vu les produits "s'envoler" grâce à un produit exceptionnel : la vente du local de la rue Martel pour un montant de 2.240.000 €. Il est donc préférable de comparer le montant net des produits d'exploitation qui progresse de 1,83% par rapport à 2016, par ailleurs, **le montant total des produits d'exploitation progresse** de 2,92%, soit de près de 250.000 €.

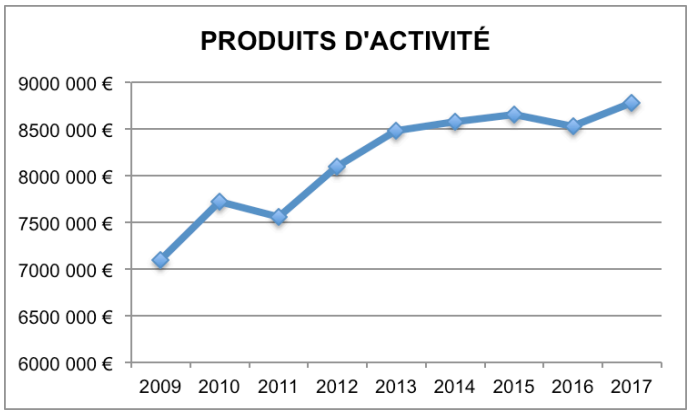

En 2017, la répartition des financements de la Sauvegarde a été la suivante :

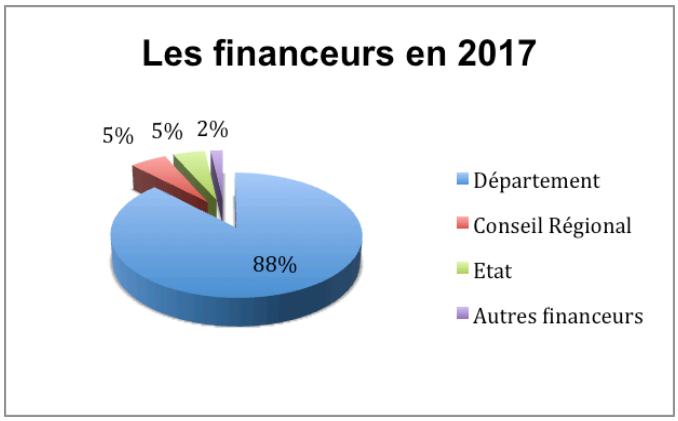

On peut noter une croissance des **financements** du Département de Paris (+2,3%), de ceux de l'Etat (+15%) et des autres financeurs (doublement à 158 K€) mais une baisse des financements du Conseil Régional (-13%) par rapport à 2016.

En 2017, les services ont globalement réalisé, voire accru leurs activités. Des changements ou mouvements importants ont concerné tous les services.

Nous avons tout d'abord négocié le **renouvellement des autorisations des activités relevant de la Loi du 2 janvier 2002**. Le service d'Action Educative à Domicile, le pôle Insertion sociale et professionnelle du CIEJ et PARIS ADOS Service sont donc autorisés jusqu'en 2031 (autorisation de 15 ans), le siège associatif jusqu'en 2021 (autorisation de 5 ans).
Par ailleurs,

TONUS EMPLOI a atteint ses objectifs d'activité en 2017 et interrompu une période de quatre années successives de déficits liés aux activités de formation, sécurisant ainsi ces dernières.

. Le service d'accompagnement des allocataires du RSA de TONUS Emploi a connu une croissance d'activité non négligeable en 2017 par rapport à 2016, même si le secteur public oriente toujours insuffisamment les allocataires au regard des capacités d'accueil du service.

. le service formation de TONUS Emploi a presque renoué avec l'équilibre grâce au développement de ses activités et à l'adaptation de sa structure. La stratégie bâtie il y a deux ans a porté ses fruits, le service est entré dans la logique en centrant son offre sur des labels et certifications de formation (Cléa, PCIE...) individualisant ses processus formatifs, et diversifiant les modes d'entrée des apprenants. La prochaine réforme de la formation professionnelle, en 2018, bousculera de nouveau le monde de la formation et il faudra de nouveau s'adapter à des évolutions considérables. Mais, Tonus a déjà fait la preuve d'une belle capacité d'adaptation.

Le CIEJ a également atteint ses objectifs d'activité sauf au service insertion-logement pour les raisons évoquées plus avant.

Il a démarré **la mise à jour de son projet de service en avril** et poursuivra ses travaux jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action en 2018.

Le Conseil Régional d'Ile de France a maintenu son financement des **Espaces Dynamiques d'Insertion** pour 2017 et 2018 et annoncé une concertation dans le cadre de travaux préparatoires à l'écriture d'un nouveau règlement d'intervention pour 2019. Le Département de Paris a également maintenu son co-financement. Après les incertitudes de 2014, puis 2015, puis 2016, la tension retombe heureusement dans les EDI franciliens.

Le pôle insertion logement du CIEJ a connu une année mouvementée mais constructive.

- Croissance d'activité pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement à l'issue de l'appel à projets réussi de 2016 et recrutements pour renforcer l'équipe éducative et sociale en conséquence.

- Reprise des ateliers collectifs de recherche de logements en octobre 2016 et toute l'année 2017. Cette activité avait été suspendue par le Département de PARIS, en réflexion interne, fin 2015.

- Aboutissement des négociations (enfin !) concernant l'admission de jeunes majeurs sous mandats ASE dans le parc de studios gérés par le service. Cette activité avait été suspendue par le Département de PARIS, pour des raisons juridiques, en octobre 2016. Le 1er octobre 2017, après une année de négociations serrées et d'une sous-activité problématique et perturbante, le service a été autorisé à admettre de nouveau des jeunes majeurs dans le cadre de l'Action Educative à Domicile renforcée, via un avenant à la convention AED de la Sauvegarde. La fin d'année, intense, a été l'occasion de redéfinir un partenariat fort avec le Service Jeunes Majeurs de la DASES. Cette activité d'AED Renforcée avec hébergement relève désormais de la Loi du 2 janvier 2002 et est autorisée jusqu'en 2031.

En regard de cette consolidation effective, la précarité des autres activités du pôle demeure. De nouveaux soubresauts auront lieu en 2018, ils concerneront les Ateliers de Recherche de Logements et l'Accompagnement Social Lié au Logement et nous trouverons des solutions comme c'est le cas depuis 1995 sur ces activités d'insertion-logement.

PARIS ADOS Service a accueilli 24% de jeunes de plus par rapport à 2016 et + 66% par rapport à 2015, ce qui est considérable. Concrètement 737 jeunes ont poussé la porte du service en 2017.
L'abri de nuit a poursuivi également sa croissance d'activité avec +28% de nuitées réalisées par rapport à 2016. Le Conseil de PARIS avait adopté en novembre 2016 la nouvelle convention du service après plus de 18 mois de concertation avec les services de la DASES, sur la base du texte que nous avions proposé. En 2017, nous avons pu finaliser les nouveaux budgets du service et les bases du protocole partenarial avec l'Aide Sociale à l'Enfance, la Maison Eléanore Roosevelt et le Bureau de Actions Educatives. Mais celui-ci n'est pas bouclé et continue d'évoluer en 2018.

Le service d'Action Educative à Domicile a presque réalisé son activité prévisionnelle avec 144.969 journées réalisées pour 146.000 prévisionnelles.
La réorganisation du service a franchi une étape avec l'arrivée en novembre 2017 d'une chef de service au Centre Treize. En 2018, nous aboutirons cette réorganisation négociée avec les services du Département ; chacune des trois antennes d'AED sera conduite par un chef de service, le pôle insertion logement rejoindra le service d'AED et un poste de directeur sera recruté pour piloter l'ensemble.

Enfin, en 2017, nous avons réussi à trouver de nouveaux locaux plus fonctionnels, plus grands, pour le Centre Emile Zola dans le 15ème arrondissement et négocié avec le Bureau

des Actions Educatives, l'autorisation de signer ce nouveau bail. L'installation effective du service, rue Vaugelas, à deux pas de la Porte de Versailles a eu lieu en mars 2018.

En conclusion, il faut souligner que 2017 a été une année d'intenses négociations, avec le Département de PARIS notamment. Leur aboutissement a permis d'une part, de sécuriser plusieurs activités existantes et d'autre part, de consolider l'association.

3. UN DIALOGUE SOCIAL ACTIF

En 2017, nous avons réuni onze fois le Comité d'Entreprise et six fois le CHSCT. Les échanges transversaux internes, l'implication du siège et du Comité de direction nous ont permis notamment de :

. réaliser une **Négociation Annuelle Obligatoire** fructueuse, avec les déléguées syndicales CGT et CFDT au travers de huit séances de négociation, tout au long de l'année ;

. **signer** le 20 février 2017 avec les deux déléguées syndicales, **le protocole Auroux** sur la liberté d'expression des salariés ;

. **signer** le 14 novembre 2017, **un avenant technique à l'accord d'entreprise portant sur la complémentaire santé** avec les deux déléguées syndicales ;
Auparavant, une enquête auprès des salariés avait été lancée par les déléguées syndicales et la directrice générale. 37 salariés y ont répondu. Le retour s'est avéré positif, la complémentaire Harmonie Mutuelle satisfait globalement les salariés ;

. **signer** le 14 novembre 2017, l'**avenant N°1** à l'accord d'entreprise régissant la **communication électronique des Instances Représentatives du Personnel**, avec les deux déléguées syndicales, après avoir réuni la Commission de suivi de cet accord en juillet ;

. **assurer l'élaboration du programme annuel des actions de prévention des risques par service et transversalement** ainsi que le bilan annuel de ce même programme (cf Bilan des ressources humaines), et mettre à jour dans chaque service la note de sécurité, en concertation avec le CHSCT ;

. **publier** le 21 juillet 2017, **le plan d'action femmes/hommes.**

Par ailleurs, deux enquêtes suite à la déclaration par deux salariés d'une situation présumée de harcèlement moral ont été conduites conjointement avec le CHSCT. Elles ont donné lieu, chacune, à une conclusion unanime de non-harcèlement.

Enfin, les directeurs des services ont rencontré tout au long de l'année les délégués du personnel de leur service.

Parallèlement, en 2017 comme chaque année, deux réunions générales ont eu lieu dans chaque service, animées par la directrice générale en lien avec les directeurs de service. La première se déroule en février-mars après le Conseil d'Administration de février. Elle a notamment pour ordre du jour de présenter les objectifs associatifs de l'année et les objectifs du service rencontré, après leur adoption par le Conseil et de permettre des échanges de vues directs sur tous les sujets saillants.
La seconde a lieu en octobre - novembre et a pour objet de faire le point sur l'année en cours, les évolutions du secteur et des politiques sociales et de contribuer au débat sur les thématiques prioritaires dans le service.

La taille "humaine" de notre association et la proximité géographique des services facilitent les échanges et les liens et permettent d'entretenir ce dialogue actif et fructueux.

CONCLUSION

Pendant l'année 2017, la Sauvegarde de l'Adolescence a poursuivi ses missions au service de la protection des jeunes et des familles, de l'insertion des jeunes et des adultes, et soutenu ses activités. Elle en a même développé certaines. Que tous, ici, salariés, directeurs, direction générale et bénévoles, en soient félicités et remerciés.

Parallèlement, l'année a été consacrée en grande part à consolider les fondements ou le cadre juridique de nos actions, que ce soit par le renouvellement de l'autorisation des services relevant de la Loi 2002 2 et du siège, par l'inscription de l'hébergement des jeunes majeurs sous mandat ASE dans le cadre de l'Action Educative à Domicile renforcée, ou sur un plan très différent, par la mise en conformité progressive de nos pratiques avec le Règlement européen sur la Protection des Données Personnelles.

2017 apparait donc aussi comme un temps de préparation et de patiente mise en condition. Les réflexions et les négociations qui ont été menées avec nos financeurs et en interne, permettent d'envisager avec dynamisme pour 2018 et les années suivantes des évolutions souhaitées de longue date : la réorganisation du service AED en trois antennes, et le développement de l'AED renforcée; le redéveloppement du service Formation de TONUS, accessible notamment aux jeunes et aux familles suivies par d'autres services de l'association ; le recentrage du CIEJ sur l'insertion sociale et professionnelle des plus jeunes dans un projet de service renouvelé, le service insertion-logement étant rattaché désormais à l'AED. Face aux mutations annoncées de notre environnement – formation, insertion …- La Sauvegarde s'est mise en état de relever les enjeux à venir.

* *